

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 NOVEMBRE 2005.

Lors de la réunion du 2 Novembre 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Débats décidés.

1/ Projet ITER en Provence.

M. Legrand, Président de la commission particulière, expose l'état de préparation du débat et les travaux qui restent à mener pour qu'il puisse présenter le projet de dossier du débat et ses propositions quant au calendrier de débat public à la prochaine séance de la CNDP.

2/ Projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

Le Président donne connaissance de la demande présentée par M. DEMANGE, Président de la Commission particulière : ayant dû différer de 2 jours la date de la réunion de clôture à Bordeaux afin de disposer d'une salle assez grande pour accueillir un public annoncé nombreux, il lui paraît nécessaire de laisser ensuite un temps suffisant pour les dernières réactions et donc de repousser d'une semaine la clôture du débat. La commission nationale retient cette proposition et décide de prolonger le débat public jusqu'au 25 Novembre 2005.

3/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville.

Conformément à la décision arrêtée lors de la séance du 19 Octobre, (maintien du calendrier, adaptation du programme du débat) M. Mathieu a présenté à la Commission Nationale, qui les adoptées, des propositions d'aménagement du programme du débat public :

- Jeudi 3 novembre à Lyon : 1ère réunion du volet national du débat
- Mercredi 9 novembre à Flamanville : 1^{ère} réunion du volet local du débat
- En outre Mardi 8 Novembre, à Saint Lô, M. Mathieu participera à la 1^{ère} réunion publique du débat sur la ligne THT Cotentin Maine
- et Lundi 14 Novembre à Caen, la réunion du débat public « déchets radioactifs » deviendra une réunion commune sur le thème « partage des connaissances ».

La suite du programme est sans changement.

D'autre part, compte tenu des questions soulevées par un certain nombre d'associations, M. MATHIEU a proposé à la Commission nationale, qui l'a décidé, de faire procéder à une expertise complémentaires sur les modalités d'information du public sur les problèmes de sécurité des centrales nucléaires dans divers pays étrangers.

4/ Projet de ligne THT Cotentin-Maine.

De la même façon, la CNDP a approuvé les propositions d'aménagement du programme du débat public proposées par M. GIBLIN, président de la commission particulière :

- 8 Novembre à Saint Lô : 1 ère réunion publique dans la Manche
- 14 Novembre à Laval : 1^{ère} réunion publique en Mayenne
- 16 Novembre à Rennes : la réunion, commune avec la CPDP EPR, prévue sur le thème « choix énergétiques et alimentation électrique du Grand Ouest » deviendra aussi réunion de lancement en Ile et Vilaine.

Le reste du programme est sans changement.

D'autre part, ayant été saisi de plusieurs demandes en ce sens, M. GIBLIN présente au nom de sa commission particulière la demande d'une expertise complémentaire sur les alternatives techniques à la ligne THT.

La Commission nationale décide de faire procéder à cette expertise et pour cela fera appel, après mise en concurrence, à un cabinet d'experts indépendants qui devra identifier et analyser les diverses solutions et évaluer leurs conditions de réalisation et leurs impacts.

5/. Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

Sur proposition de M. MARZOLF, président de la commission particulière, la Commission nationale complète la composition de cette CPDP par la nomination de deux nouveaux membres :

- M. Philippe BOVY
- M. Noël LEBEL
- M. Claude LEROI

M. MARZOLF expose par ailleurs les contacts pris et le travail de réflexion mené par la CNDP pour préparer l'organisation du débat.

6/ Prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval.

Sur proposition de M. BERGOUGNOUX, président de la commission particulière, la Commission nationale nomme un nouveau membre de cette CPDP :

Mme Claudine MARLET.

* *

II – Questions diverses.

1/ Projet Eléonor.

En septembre 2003, la CNDP avait recommandé à RFF de mener une concertation sur ce projet selon certaines modalités. Depuis lors, ce projet a été affecté par les modifications apportées au projet CDG Express dont il dépendait largement.

RFF précisera prochainement les modifications du projet qui seront substantielles.

2/ <u>Demande d'appui méthodologique du Parc Naturel Régional des Ballons des</u> Vosges.

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional, par délibération du 21 Octobre, a sollicité officiellement le conseil et l'appui méthodologique de la CNDP pour engager une consultation de type débat public sur la révision de sa Charte; cette demande avait été préparée par les contacts que le Président du PNR avait eus au printemps avec M. MANSILLON et M. LEGRAND.

La CNDP décide de répondre positivement à cette demande et désigne l'un de ses membres, M. Claude GUILLERME, pour mener cette mission.

3/ Recours contentieux contre une décision de la Commission nationale

Le Président informe la Commission qu'un recours en annulation a été formé devant le Conseil d'Etat par Mme ZIMMERMANN, Députée, et M. MASSON, Sénateur, contre la décision du 7 Septembre 2005 par laquelle la CNDP avait refusé d'organiser un nouveau débat public sur le projet d'autoroute A32.

Le Président

Yves MANSILLON